

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. BAILLON, M. DEVILLERS, Mme FOURNES, M. LAPAIRE, M. LATRY, Mme MANES GALLO, M. COQUELIN, M. LAÜGT, Mme MALTONE, Mme MICHEL, M. PEROT, M. VENTURA, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme VOISIN, Mlle CARVALHO, M. DUVERGER, M. GHILEM GHERY, M. LOUVRADOUX, M. SCHMITT, M. SIDI, M. VEILLET, M. PEYRES.

Etaient invités : Mme ARMENGAUD, Mme BOURMAUD, Mme LARGOUE, Mme JACQUET, M. PIALOUX, Mme POULIN, Mme TEMPLIER.

M. COQUELIN ouvre la séance en déclarant que le quorum n'est pas encore atteint. Dans l'attente de la venue d'autres membres du CEVU, il distribue un calendrier prévisionnel des futures réunions. Ce calendrier est le fruit d'une réflexion générale sur la nécessité d'anticiper les travaux au regard d'une année surchargée par la préparation de la demande d'habilitation quadriennale pour le Ministère, la conduite de la réforme interne, de l'opération Campus et du Plan Réussite en licence. Un exemplaire de la convention de l'ICT (Institut catholique de Toulouse) est également distribué. Convention signée le 12 juillet 2007 et débattue le lendemain en CA.

Dans les travaux immédiats, les dossiers des licences professionnelles sont à transmettre d'ici le 30 novembre 2009 au Ministère pour le prochain quadriennal. Elles ne sont pas visées par l'AERES.

Les primes pédagogiques feront également l'objet d'un débat après travail préalable avec les directeurs de composantes. Le 3 décembre seront probablement votés les projets associatifs financés par le FSDIE, mais à ce jour, il n'y a pas de projet présenté. Le report de ce vote pourra se faire lors du CEVU du 17 décembre qui traitera de la maîtrise des concours, du projet de CFA de l'IUT et des nouvelles propositions autour de la convention avec les lycées concernant les CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles). Une commission de la pédagogie sera réunie sur ce dernier sujet, ainsi que sur les équivalences pour les étudiants préparant un concours pendant l'année transitoire.

Le 28 janvier 2010 seront présentés les projets pour l'appel d'offres de la Région et le schéma directeur de la politique des stages sera voté. Le 11 février aura lieu la délibération autour des projets FSDIE avant les élections étudiantes, la présentation du bilan du service culturel, et le vote d'un cadrage du plan Réussite en licence. Le vote du calendrier 2010-2011 s'effectuera le 11 mars avec la semaine de rentrée. Un bilan du service de la vie étudiante sera aussi présenté et une conférence sur la démarche compétence sera proposée. Le 25 mars, il sera question de la préparation du quadriennal avec un cadrage sur les UE de valorisation personnelle et un bilan de l'observatoire des étudiants. Le 8 avril fera l'objet d'un cadrage des UE Langues. Une charte de l'apprentissage des langues sera

élaborée auparavant par une commission. Le travail du mois d'avril permettra peut-être de traiter également la question du dossier de la mastérisation, la troisième UE sensible, l'UE projet professionnel de l'étudiant, le bilan de financement des formations professionnelles, de la récolte de la taxe d'apprentissage, d'une politique plus claire en matière de recherche de cette taxe et enfin la charte des formations professionnelles. Le vote des tarifs d'inscription interviendra autour du 15 avril. Le 6 mai seront traités les projets plan réussite en licence, la définition des services et le point sur l'opération Campus, volet vie de campus. Trois derniers CEVU aborderont les sujets suivants :

- Le 27 mai : projets pédagogiques, point sur la réforme interne UFR/direction des études.
- Le 17 juin et le 1er juillet, deux conseils porteront sur les habilitations.
- Le mois de septembre sera réservé à l'ajustement à la marge des projets qui auraient fait l'objet d'une réserve. La commission de la pédagogie, composée de membres du CEVU, assurera la continuité de travail avec le conseil.

M. PEROT demande si les réunions sont prévues le jeudi matin.

M. COQUELIN confirme le respect de cette annonce avancée dès le mois de juin 2009.

M. VEILLET remarque que la réunion envisagée le 27 novembre tombe un vendredi.

M. COQUELIN explique que cette éventuelle exception est due à l'organisation de la journée Info-relais le 26 novembre. Il faudrait idéalement valider les projets de licences professionnelles avant le 30 novembre, avant passage devant le CA, mais cette réunion du CEVU interviendra peut-être seulement le 3 décembre.

Mme POULIN demande à quelle date seront traitées les équivalences pour la mastérisation.

M. COQUELIN répond que la question sera abordée soit le 3 soit le 17 décembre.

Le Président remercie M. COQUELIN pour ce travail prévisionnel. Il rappelle que le 25 novembre, à 14 H 30, le Président, le Secrétaire général et le Vice-président de l'université de La Rochelle viendront exposer les conséquences pour leur université du passage aux responsabilités élargies. Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 7 JUILLET, 1er OCTOBRE ET 8 OCTOBRE 2009

M. VENTURA demande à ce que les personnes qui sont venues exposer leur projet pédagogique soient citées explicitement en cette qualité dans le PV du 7 juillet.

Il est décidé de produire avec le PV la liste des porteurs de projet.

M. DUVERGER souhaite que, page 8 du PV du 7 juillet, soit précisé que sa déclaration est faite au nom de la représentation étudiante.

M. VEILLET suppose que la personne nommée « M. Alexandre » dans ce même PV est une erreur de frappe.

Ce nom sera remplacé par « M. VEILLET ».

Le procès-verbal du 7 juillet 2009 ainsi modifié est proposé au vote et adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du CEVU du 1^{er} octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Mme MANES GALLO demande des modifications dans le PV du 8 octobre :

- Page 15 : dans sa première intervention remplacer le mot « IEP » par « ISIC ». Puis dans l'exposé de M. AKAM, la formule « les Sciences de l'Information Scientifiques et Techniques » à la 4^{ème} ligne doit être remplacée par « les matières concernant l'Information scientifique et technique ». La dernière phrase de l'exposé de M. AKAM doit être remplacée par la suivante : « La finalité est la formation de personnes capables de jouer un rôle d'interface entre les technologies donnant accès à la formation scientifique et technique et leur usage dans la société ». Enfin dans sa seconde intervention, remplacer le mot « démontrée » par « évidente », et la seconde phrase par la suivante : « L'articulation de ce nouveau master au niveau du parcours information et connaissance avec le master 2 Recherche devrait être mieux approfondie ».
- Page 16 : remplacer le mot « GALLO » par « MANES GALLO ».
- Page 17 : ôter le s dans le titre de la spécialité « dynamique des Afriques » et dans son intervention, remplacer la formule « mention de géographie » par « mention géographie ».

M. LAÜGT demande les modifications suivantes :

- Page 7 : dans son intervention, remplacer le mot « mentionné » par « exemplifié ».
- Page 11 : dans le paragraphe Mention Information–Communication, remplacer la formule « La licence Info-com-anglais » par « La spécialité info-com-anglais de la licence Info-com ».
- Page 12 : remplacer la formule « Résultat du vote » par « Résultat du vote pour l'ensemble de la mention avec requalification ».

Le Président commente la question diverse du PV du 8 octobre 2009 concernant l'envoi d'une lettre à propos des bourses. Il rappelle qu'il faut remercier les Vice-présidents des CEVU qui ont participé à la démarche et ont obtenu gain de cause.

Mme FOURNES signale que des étudiants ont payé les frais de M2 pour accéder à cette bourse.

Le Président répond que la possibilité de les rembourser va être étudiée. Il rappelle cependant que l'université n'avait pas donné cette consigne aux étudiants.

M. LAÜGT suggère de faire passer l'information aux étudiants concernés.

Le CEVU propose de voter sur l'envoi d'un courrier à chaque étudiant.

La proposition est acceptée à l'unanimité (une personne ne prend pas part au vote).

Le procès-verbal du 8 octobre 2009 mis au vote est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

II – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

M. COQUELIN se dit conscient du fait que ces modalités ont été envoyées trop tard aux membres, mais il rappelle que les conseils d'UFR ont été tardifs, le conseil UFR Histoire ayant eu lieu la veille à 17 H 00.

Histoire de l'Art

M. ARAGUAS précise que pour son UFR il s'agit de modifications de détails en licence et en master.

M. COQUELIN indique que, en licence d'histoire par exemple, le tirage au sort a été maintenu comme dans l'UE 2 de L1.

M. LAÜGT demande ne pas appeler la seconde session « Rattrapage ». C'est une session à part entière.

M. DUVERGER rappelle que lors d'un CEVU avant les vacances, la fin du tirage au sort avait été votée. Il souhaite que cette mesure soit appliquée à tous les diplômés.

M. COQUELIN précise que le passage au tirage au sort s'est fait suite à la mobilisation de 2007 et ce choix s'est pérennisé. Les UFR d'Histoire, des Lettres et l'ISIC l'ont aussi conservé.

M. GHILEM se dit surpris que son UFR l'ait conservé.

Mme MANES GALLO se prononce pour l'élimination de cette modalité dans la prochaine maquette, mais elle estime qu'il y aurait un problème d'organisation si on devait changer les maquettes actuelles.

M. COQUELIN suggère une autre solution pour écarter le tirage au sort : proposer deux sujets au choix dans une même épreuve.

M. VEILLET estime que l'UFR Histoire est prête à supprimer le tirage au sort, mais qu'il existe une crainte de la réaction du service scolarité et de sa capacité à organiser les examens sur une durée plus longue.

Mme POULIN se demande si dans le cas où les examens iraient dans les UFR, celles-ci pourraient éviter les chevauchements.

Mme BOURMAUD répond que le problème peut être géré par le logiciel APOGEE.

M. LAÜGT est d'accord avec Mme MANES GALLO pour un changement au prochain quadriennal.

M. ARAGUAS explique que seule la crainte d'un problème de calendrier et de salle a conduit son UFR à maintenir le tirage au sort. Le choix entre deux sujets n'est pas une bonne solution. Cette solution est même pire que le tirage au sort.

M. ARCELIN souligne le même problème pour la licence Géographie.

Mme MANES GALLO estime qu'il faudra exposer la position du CEVU au comité de pilotage.

Mme FOURNES indique que pour l'espagnol le tirage existe de fait : il existe 3 enseignements différents dans certaines UE, il faudrait donc multiplier par trois les épreuves, ce qui pose problème.

M. LOUVRADOUX estime que le sujet au choix est préférable au tirage au sort.

M. GUILHEM GUERY rappelle que la force et la richesse de l'enseignement à l'université est aussi que l'étudiant puisse s'organiser et faire des choix préférentiels.

Pourquoi ne pas s'engager à supprimer le tirage au sort sur une matière et renforcer le poids du contrôle continu dans l'autre matière ?

Mme MALTONE regrette le fait que l'on soit dans la culture de l'évaluation. Doit-on évaluer à tout prix ? Avons-nous les moyens humains et financiers pour cela ? Ne peut-on pas trouver d'autres solutions d'évaluation comme le renforcement du contrôle continu ou du travail personnel ?

Mme MANES GALLO souligne que l'évaluation est aussi un problème administratif et de ressources humaines. Il faut le poser dans le cadre de la réforme. Le choix du sujet est aussi aberrant que le tirage au sort.

M. COQUELIN signale que le président SINGARAVELOU avait voulu mettre en place un calendrier sur ce sujet mais en séparant les questions les unes des autres, ce qui n'a pas de sens. Il propose que la commission de la pédagogie du 7 janvier 2010 puisse aborder globalement la problématique « calendrier ET modalités de contrôle » en prévision de la rentrée 2011, couplée à une gestion nouvelle des salles. Il indique par ailleurs qu'aucune injonction n'a été signifiée aux UFR ni par la scolarité ni par lui-même pour réduire le nombre d'épreuves en maintenant le tirage au sort.

M. ARCELIN se demande ce qui se passerait pour le régime dispensé en seconde session si on renforçait le contrôle continu.

M. COQUELIN rapporte qu'une université est passée cette année en contrôle continu intégral, sans seconde session, les dispensés devant être présents à des examens en contrôle continu selon un calendrier indiqué à l'avance. Cet allègement des sessions d'examens permet de déployer un calendrier des cours beaucoup plus aéré (15 semaines/semestre) qui permet au contrôle continu de trouver tout son sens. Cette expérience mérite d'être observée de près.

M. DUVERGER insiste sur le fait qu'il faut que chaque matière soit évaluée.

M. ARAGUAS estime que le maintien d'une épreuve par matière ne sert à rien car les étudiants ne viennent pas voir leur copie ou chercher des conseils ; de ce fait, l'évaluation n'a donc que très peu d'intérêt pédagogique réel. Il vaudrait mieux ne pas changer ce que proposent les UFR cette année, après un lourd travail effectué formation par formation, et changer en bloc les modalités de contrôle pour les prochaines maquettes à la rentrée 2011.

M. LAÜGT rappelle que l'on est à moitié du quadriennal et que, normalement, il ne devrait y avoir des retouches marginales. Pourquoi ne ferait-on pas confiance aux UFR qui en ont délibéré longuement ? Il y a un chantier à mettre en place avec la nouvelle habilitation.

M. DUVERGER souligne que l'enjeu est d'harmoniser l'ensemble des modalités de contrôle et de permettre l'égalité entre les étudiants et, pour lui, cela passe par le retrait du tirage au sort.

M. COQUELIN conclut en déclarant que les modifications concernant les autres formations sont à la marge. Il propose soit de voter les modalités telles que transmises soit de demander l'élimination du tirage au sort. Il explique que si l'élimination du tirage au sort n'était pas retenue, il s'engagerait à mettre en chantier cette question en commission le 7 janvier.

Un vote portant sur les modalités transmises par les UFR est proposé : les modalités sont approuvées par 17 voix pour, et 7 voix contre (toutes les voix des étudiants).

M. DUVERGER regrette que cette question soit sans cesse reportée et espère que l'on y arrivera un jour.

M. COQUELIN se dit mécontent que les UFR n'aient pas pu prendre à bras le corps la question du tirage au sort en se contentant de perpétuer une mauvaise solution destinée seulement, à l'origine, à alléger l'organisation des examens, à réduire leur durée et à diminuer le nombre de copies à corriger.

III - CONVENTION INSTITUT CATHOLIQUE DE TOULOUSE

Le Président estime que cette convention pose un certain nombre de problèmes qui ne sont pas d'ordre éthique mais concerne la chronologie des événements : signature le 12 juillet par le président SINGARAVELOU et vote par le CA le 13 juillet 2007.

Mme DUPAU rappelle que le Président avait eu mandat, grâce à une délibération du CA, pour pouvoir signer toutes les conventions comportant une implication financière (avec un plafond de 5000 euros) et devait donc seulement porter cette convention à la connaissance du conseil.

Le Président donne lecture de la convention ICT/Bordeaux 3 signée le 12 juillet 2007 qui ne comporte en fait aucun volet financier, seul l'avenant voté en octobre 2007 fixant le montant des droits d'inscription reversés par l'ICT à notre université. Il signale le problème de l'absence récente de respect de quelques-uns des termes de la convention : pas de décision avant le 30 octobre sur le programme et le contrôle des connaissances, pas de réunion de la Commission permanente.

M. LAÜGT souligne que durant l'année de son mandat, il y a eu mise en place des jurys présidés par des enseignants de l'université Bordeaux 3. Il estime que les responsables des jurys avaient fait sérieusement leur travail de présidents de jurys et avaient étudié les programmes.

M. PIALOUX rappelle qu'un récent décret permet aux instituts catholiques de délivrer des diplômes. Il se demande si la convention est toujours nécessaire. Il souhaite faire un point sur les inscriptions à l'ICT en lien avec les événements du Mirail.

M. KAMMER découvre l'existence de l'ICT et souhaite des informations sur le niveau des enseignements et la qualité des enseignants de cet institut. Il se déclare défavorable au renouvellement de la convention.

Le Président rappelle que Toulouse Le Mirail a refusé à l'époque de signer la convention.

Mme MANES GALLO souhaite savoir le coût d'inscription d'un étudiant de l'ICT. Il lui est répondu que l'ICT reverse 30 euros par étudiant concerné à l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

Mme FOURNES souhaite comprendre l'intérêt de l'université dans cette convention.

Mlle CARVALHO ne comprend pas l'intérêt de la convention.

M. DUPONT LAHITE souhaite intervenir sur ce dossier. Il estime que l'ICT a trouvé un biais pour contourner l'impossibilité de délivrer des diplômes nationaux. Il rappelle son attachement aux principes de la laïcité.

M. DUVERGER fait un lien avec le débat actuel sur l'identité nationale. Il rappelle que l'identité nationale, c'est la laïcité.

M. KAMMER donne lecture des dispositions présentes sur le site Internet de l'ICT qui insiste sur les notions de foi chrétienne.

Le Président souhaite demander au CEVU de se prononcer, sur la base de l'article 4, sur la dénonciation de la convention.

Vote : La convention est dénoncée par le CEVU à l'unanimité.

IV – POINT D'INFORMATION SUR LES PRIMES POUR RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES

M. COQUELIN rappelle l'objectif d'anticiper le calendrier d'attribution des PRP. Il s'agit d'achever la réflexion pour la fin de l'année civile et de faire une proposition de redéfinition des responsabilités pédagogiques devant le CEVU du 17 décembre. Il exprime sa volonté de clarifier les responsabilités éligibles et de définir le contenu de ces fonctions, de manière à être capable, tôt dans l'année, d'afficher ses responsabilités auprès des étudiants et des collègues.

M. PERROT demande d'associer les directeurs de départements DAPS/DEFLE au travail des directeurs d'UFR.

M. ARAGUAS pose la question des cumuls de rémunération et d'activité pour les enseignants bénéficiant de décharges. Il souhaite voir le CA revenir sur sa position d'interdire le bénéfice des heures complémentaires pour les collègues en modulation de service.

Le Président rappelle que le CA se trouve contraint à prendre des dispositions générales.

M. ARAGUAS souhaite distinguer les situations d'activités complémentaires à l'intérieur et à l'extérieur.

V - QUESTIONS DIVERSES

M. PIALOUX annonce que l'université a obtenu l'agrément DDDJS (Jeunesse et sports) pour délivrer la certification « Gestion administrative des responsabilités associatives ».

Mme LARGOUET soulève la question des horaires d'ouverture des bibliothèques. Elle fait part d'un accord avec Bordeaux IV sur la mise en place d'une enquête à destination des étudiants. Elle exprime le besoin d'inscrire cette démarche dans le projet global de redynamisation de la vie de campus. L'enquête sera diffusée début décembre. Elle fera l'objet d'un débat en CTP.

M. DUVERGER repose la question de la mention « défaillant » pour les étudiants absents qui les écarte du dispositif de compensation. Il demande la suppression du statut des défaillants.

M. LOUVRADOUX pose la question des étudiants malades qui doivent impérativement produire un certificat médical.

M. LAÜGT rappelle que sont concernés par la défaillance les étudiants pour lesquels on est dans l'incapacité de mettre une note à une épreuve terminale. Il s'agit d'une question complexe que l'on ne peut pas aborder maintenant.

M. COQUELIN fait valoir que si on transforme la mention « défaillant » en zéro, cela suppose que l'on revoie les compensations au semestre et à l'année. Il faut trouver le bon équilibre.

M. DUVERGER ne pense pas que le problème soit aussi complexe. Il ne voit pas la différence entre copie blanche et absence à un examen. Il estime que toujours repousser cette question n'est pas une solution.

M. PIALOUX estime lui aussi que la question est trop importante pour être traitée en fin de CEVU.

M. COQUELIN propose de l'inscrire à l'ordre du jour d'un conseil.

M. DUVERGER souhaite par ailleurs soulever le problème du logement étudiant et plus particulièrement des étudiants étrangers non conventionnés ne bénéficiant pas de logement prioritaire sauf lorsqu'ils sont inscrits en master ou en doctorat. Il fait état d'une motion transmise à tous les CEVU de Bordeaux et au conseil d'administration du CROUS.

Mme TEMPLIER est d'accord pour dire que des très jeunes étudiants n'ont pas de logement alors que de plus âgés en ont un.

Lecture de la motion proposée qui suscite un débat autour de l'appréciation de la qualité et du nombre de logements offerts par le CROUS aux étudiants. M. COQUELIN fait état de l'inauguration dans l'après-midi de deux nouvelles résidences. La Région Aquitaine fait actuellement un effort considérable en la matière, remarquable à l'échelle nationale.

Mme JACQUET précise que la rénovation totale des cités universitaires sera réalisée en 2012.

M. LAÜGT se dit prêt à voter la motion si elle s'arrêtait à « bonne intégration sociale » en renonçant à des propos plus polémiques et impossibles à apprécier suffisamment

objectivement : une mise en cause de la gestion des chambres par le CROUS le gêne car il n'a pas les éléments nécessaires pour le faire.

La motion amendée est mise au vote et approuvée à l'unanimité (cf. document joint).

M. DUVERGER souhaite parler des journées de pré-rentrée et d'un incident particulier. Il rappelle que lors de l'accueil dans le hall au pied de l'Amphi 700, il y avait des tables et des stands dont certains étaient réservés aux associations étudiantes. Peu d'associations ont répondu à l'appel. Il y avait également des tuteurs au nombre de 30. Au dernier moment, M. GIRON, vice-président délégué à la vie de campus, a fait recruter 5 tuteurs supplémentaires pour présenter les associations, vêtus de tee-shirt ARB. Il estime qu'il ne faut pas payer des associatifs pour présenter leur association et que l'on s'est servi de l'argent de l'université pour faire de la propagande pour une association. Des sanctions ont été demandées à l'encontre de M. GIRON. L'idée d'une démission a même été avancée. Or il n'y a eu que des réprimandes.

M. VEILLET se dit personnellement choqué et pose un problème éthique. Il fait part de sa décision de démissionner du CEVU. Il dit ne pas pouvoir continuer à représenter des étudiants en ayant aussi peu de résultats face à ces pratiques. Il remercie le CEVU et souhaite une bonne continuation à ses membres.

M. LOUVRADOUX estime que cet incident n'est pas aussi important que décrit par MM. DUVERGER et VEILLET. Le logo n'a pas été montré et les tee-shirts ont été retirés vite, pendant les préparatifs du lundi matin.

M. GUILHEM GUERY se dit entièrement d'accord avec la position de l'UNEF. Il signale qu'un groupe s'est développé sur Facebook, nommé université Bordeaux 3, qui relate un certain nombre de faits : M. GIRON y a mis un texte qui expose qu'il fait partie du comité de pilotage sur la réforme interne. Il souhaiterait que la présidence ait une discussion avec lui.

M. COQUELIN répond qu'il n'a pas accès à Facebook, n'étant pas membre de cette communauté, mais qu'il va avoir une discussion avec Charley GIRON sur l'usage de ce groupe.

M. DUVERGER rappelle qu'il y a eu un groupe créé par M. GIRON au moment du mouvement, mais qui n'était pas intitulé Bordeaux 3, et dont il est sous-administrateur. Il s'agissait d'un groupe de mobilisation. Ce serait apparemment une note interne à l'université qui figurerait sur le nouveau groupe et non un texte de M. GIRON. Il souhaiterait la suppression de ce groupe.

M. COQUELIN déclare qu'il découvre l'existence de ce groupe qui ne peut effectivement pas continuer à utiliser le logo de l'université. La question sera réglée dans la journée. Il comprend que le contexte des élections en février prochain échauffe les esprits. Mais cet incident ne devrait pas avoir une telle conséquence. Les tee-shirts n'ont pas été portés en présence du public. L'augmentation du nombre de tuteurs porté à trente-cinq a fait qu'il a manqué des tee-shirts. Les nouveaux tee-shirts ARB ont été portés autour du cou pour que ces 5 tuteurs supplémentaires soient identifiés par les étudiants. Il ne croit pas qu'on puisse faire un procès d'intention ni à l'université ni à Charley GIRON. Il n'y a eu aucun prosélytisme. Il regrette cette polémique inutile alors que le bilan de cette semaine de pré-rentrée est extrêmement positif et a vu chacun des 35 tuteurs très investis et très efficaces.

Il dit par ailleurs regretter très profondément la démission de M. VEILLET dont il ne peut pas comprendre qu'elle soit motivée par cet incident mineur.

Il veillera à ce que, dans la perspective des élections, il y ait égalité de traitement entre organisations représentatives des étudiants.

M. RAMBAUD rajoute que 30 tee-shirts seulement ont pu être commandés et qu'il a lui-même donné son accord pour le recrutement de cinq tuteurs supplémentaires qui se sont avérés nécessaires lorsque les effectifs d'étudiants à accueillir ont été connus. Il rappelle que pour les recrutements des étudiants, il existe une publicité d'affichage avec la procédure classique normale.

M. PIALOUX insiste sur le fait que les 35 tuteurs se sont donnés à fond et ont fait un travail remarquable.

M. COQUELIN répète qu'il ne trouve pas que cet incident soit aussi important que cela a été souligné et qu'il regrette la décision de M. VEILLET. La seule chose que l'on a pu constater, c'est que des décisions ont dû être prises dans une certaine urgence mais, à sa connaissance, sans que les procédures de recrutement aient été contournées. Aucune décision de sanction n'a été et ne sera prise à l'égard de M. GIRON qui a fait en sorte, comme d'autres, que cette semaine soit bien organisée. Il prend acte des reproches qui lui sont faits et demandera qu'il soit veillé à l'avenir à un respect plus rigoureux encore des procédures de recrutement de l'ensemble des tuteurs.

Le Président,

Patrice BRUN

Motion pour le logement des étudiants étrangers non-conventionnés

Les dictatures, les guerres, les persécutions ainsi que la misère et la pauvreté qui frappent de nombreux pays du monde précipitent bien des étudiants vers la France. Or notre pays des « droits de l'homme » est incapable de les accueillir dignement.

Aujourd'hui, parmi les jeunes qui viennent de ces pays pour étudier à Bordeaux sans faire l'objet d'un programme d'échange interuniversitaire, seuls ceux qui sont en fin de cursus (en master ou en doctorat) reçoivent une réponse appropriée à leur demande de logement. La situation des étudiants de licence – les plus fragiles- les oblige à étudier dans des conditions précaires en raison de leur forte dépendance vis-à-vis du salariat pour financer leurs études. Et alors qu'ils manquent de tout, ne pouvant pas même bénéficier des bourses, ils sont aussi privés d'un toit.

Nous demandons donc que le CROUS prenne en compte cette réalité sociale contre laquelle ces étudiants se cognent chaque jour : des logements devraient leur être attribués pour favoriser leur bonne intégration sociale.

Par ailleurs et de manière plus générale, le CEVU de l'université Bordeaux 3 affirme que le manque constant de logement étudiant doit engager le CROUS et la Région à poursuivre le programme de rénovation et de construction de logements pour l'ensemble des étudiants inscrits dans les universités d'Aquitaine.